Il ne reste que les rues Carnot et Pierre Catteau, ainsi que quelques rues où l'installation doit être complétée.

Les générateurs sont installés dans l'usine, et les machines à vapeur sont à peu près terminées. Elles partiront vraisemblablement des ateliers de construction vers la fin de la semaine prochaine et seront montées aussitôt.

Les pluies abondantes de ces derniers jours ont occasionné quelques inondations dans les parties inférieures du territoire.

En différents endroits le riez a débordé, causant des dégâts aux récoltes.

Les cultivateurs déplorent amèrement le mauvais temps, qui leur est en ce moment très préjudiciable, et qui, surtout, leur donne de grandes inquiétudes pour plus tard, en ce qui concerne la grande récolte.

Saint Médart tient, paraît-il, à sa réputation.

Société des Anciens combattants de 1870-1871. — Demain dimanche, aura lieu la réunion trimestrielle obligatoire, à six heures. Les sociétaires sont instamment priés de n'y pas manquer. Ordre du jour : Cotisations. Questions diverses.

Jeunesse Catholique. — Les membres de la Jeunesse Catholique se réuniront lundi prochain, 13 juin, à 8 heures, à leur local.

La commission espère que les sociétaires des deux paroisses seront tous présents à la réunion.

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale, et à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.* 27620

Un incendie au peignage Albert Mallard, rue de Guisnes. — Vendredi soir, vers sept heures et demie, un incendie s'est déclaré au peignage de MM. Albert Mallard et Cie, rue de Guisnes, à Tourcoing.

L'ALARME. — Dans le séchoir de l'établissement situé au dessus de la chambre des machines donnant sur la rue de Renaix, un ouvrier, nommé Cyrille Senave, occupé au métier n° 5, revenait de porter des laines, quand il aperçut son métier en flammes et une épaisse fumée qui s'échappait d'un amas de déchets de laines.

En quelques instants, une épaisse fumée se répandait dans le séchoir et gagnait le lavoir voisin.

L'alarme fut aussitôt donnée et on téléphona du bureau de M. Mallard à l'hôtel des sapeurs-pompiers pour demander du secours.

LES SECOURS. — Cinq minutes à peine s'étaient écoulées qu'une pompe à vapeur se mettait en batterie rue de Renaix, où deux lances étaient dirigées sur le foyer de l'incendie pendant qu'une seconde pompe attaquait le feu de l'autre côté, rue de Guisnes.

Les flammes avaient gagné la toiture et peu de temps après celle-ci était réduite en cendres sur une longueur de sept à huit mètres.

Trois nefs du lavoir étaient également détruites. Grâce à la promptitude des secours qui étaient dirigés par les lieutenants Lahousse et Meurillon, le foyer de l'incendie était circonscrit en moins d'une heure et demie. La première pompe qui avait cessé de manœuvrer au bout d'une demi heure rentrait à la caserne à neuf heures et demie.

LES DÉGÂTS. — Les dégâts ne peuvent encore être évalués à l'heure où nous quittons le théâtre de l'incendie.

Il y a trois nefs du lavoir détruites et le séchoir a subi de sérieux dommages.

Des mesures sont prises par M. Mallard pour que la reprise du travail ait lieu si possible sans interruption notable.

Le service d'ordre était fait par la police et la gendarmerie sous les ordres de M. Rouillé, commissaire central.

UN HOMME SAUVÉ PAR UN AGENT. — Au moment où la pompe à vapeur arrivait rue de Renaix au coin de la rue de Guisnes, un cardeur, nommé Auguste Perrin, demeurant rue du Virolois, maison Leclercq, voulut traverser la chaussée.

Un chien vint se jeter dans ses jambes et le renversa, les chevaux lancés à fond de train allaient se précipiter sur le malheureux, l'agent Mathieu Camille qui se trouvait de service à quelques pas, s'élança au secours de Perrin, le saisit au moment où les pieds des chevaux le touchaient presque, et l'entraîna jusqu'au trottoir. Il en fut quitte pour la peur.

Mais sans la courageuse et prompte intervention de l'agent, un accident grave se serait produit.

Les pompiers sont restés sur le théâtre de l'incendie jusque dix heures et demie.

Les conseillers du commerce extérieur. — Dans la liste des conseillers du commerce extérieur, nous trouvons les noms de trois industriels de Tourcoing : MM. Eugène Jourdain, fabricant de tissus, président de la Chambre de commerce ; Edmond Masurel, filateur, et Henry Cauliez, négociant en laines.

Les nouvelles rues. — Un arrêté préfectoral vient d'approuver les projets adoptés par le Conseil municipal de Tourcoing pour l'exécution des travaux d'ouverture d'une rue entre les rues du Moulin-Fonton et des Cinq-Voies et classe cette rue dans le réseau des voies publiques municipales.

Trois autres arrêtés fixent également le classement, règlement des alignements et du nivellement, ainsi que la mise en état de viabilité des rues Balzac, comprise entre la rue de Roubaix et la rue des Cinq Voies ; rue du Luxembourg, comprise entre la rue du Beau-Laurier et de Nancy et rue de Moscou, comprise sur 170 mètres de longueur à partir de la rue de la Malcense.

Il sera procédé suivant les lois et règlements en vigueur à tout ce qui pourrait concerner soit les réparations d'entretien, soit les démolitions pour cause de vétusté des bâtiments qui excèdent les alignements ainsi arrêtés, soit le terrain à occuper par la voie publique et les particuliers, soit enfin les indemnités qui seront dues de part et d'autre pour la cession de ces terrains.

Les plans fixant les alignements et le nivellement de ces rues, approuvés et rendus exécutoires, sont déposés à la mairie (bureau de la voirie) où les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Les anciens élèves de l'école de la Croix-Rouge. — La réunion mensuelle de l'Association amicale des anciens élèves de l'école de la Croix-Rouge aura lieu le dimanche 19 juin, à 4 heures du soir.

Les accidents de travail. — Vendredi, vers sept heures du matin, une bobineuse nommée Marie-Hélène Delbergh, âgée de 21 ans, demeurant rue de la Fin-de-la-Guerre, 70, a eu la première phalange de l'index gauche légèrement prise dans le peigne hérisson du bobinoir de son métier qu'elle nettoyait en marche. M. le docteur Bernard a pansé la blessure qui occasionnera une incapacité de travail de huit à dix jours.

Mouvaux. — *A la Caisse d'épargne.* — On nous prie d'informer les intéressés que la caisse d'épargne sera fermée dimanche prochain, 12 juin, à l'occasion de la Fête-Dieu.

Marcq-en-Barœul. — *La culture du lin.* — Le tableau des déclarations de culture du lin en 1898 vient d'être arrêté.

Le nombre des cultivateurs inscrits est de douze. La superficie totale des champs ensemencés est de 10 hectares, 87 ares 99 centiares.

Ronco. — *Le festival.* — Le festival de demain promet d'être des plus brillants. Si, comme on l'espère, le temps est favorable, nul doute qu'il n'obtienne un franc et légitime succès.

Halluin. — *Contravention.* — Procès-verbal a été dressé à la charge de Léopold Benoit, âgé de 25 ans, tisserand à Halluin, pour avoir brisé une partie du mobilier de son beau-frère, M. Lanoo, qui demeure rue Saint-Sylvestre.

LILLE

Les travaux de la porte de Paris devant le conseil de préfecture. — Dans son audience de vendredi, sous la présidence de M. Grand, le conseil de préfecture a rendu son arrêt dans l'affaire de la porte de Paris, qui était revenue devant lui à la date du 3 juin. Voici le texte de l'arrêt :

« Article 1er. — La ville de Lille paiera à M. Oranie » L'Host, la somme de 105,166 fr. 85 avec intérêt judi» claire à partir du 18 août 1896.

» Art. 2. — M. Géry Legrand est mis hors de cause.

» Art. 3. — Les frais d'expertise, liquidés par arrêté » du président du conseil en date de ce jour à la somme » de 2,274 fr. 95, seront supportés par la ville de Lille.

» Art. 4. — Le surplus des conclusions des parties est » rejeté. »

Université de l'Etat. — *Faculté de médecine.* — M. Henri Gaudier est institué agréé près la Faculté de Lille, dans la section de chirurgie.

Exposition de 1900. — M. Albert Dujardin, constructeur de machines à vapeur à Lille, est nommé membre du comité technique des machines institué auprès du commissariat général de l'Exposition de 1900.

Un incendie à Fives. — Un incendie, qui a été rapidement circonscrit, grâce à la promptitude et à l'énergie des pompiers, s'est déclaré vendredi, vers deux heures et demie du matin, 64, rue de Belle-Vue, à Fives, dans la fabrique de céruse de M. Barbon.

Le feu a pris naissance dans le séchoir. L'alarme a été donnée par M. Wuttisert, un voisin, qui avait été éveillé par la lueur des flammes s'élevant au-dessus du toit.

M. Barbon a téléphoné immédiatement aux pompiers. Le poste de Fives est accouru, suivi bientôt du personnel et du matériel de la caserne de la rue Malus.

Déjà le séchoir était complètement envahi par les flammes. Mais une quarantaine de mètres cubes d'huile remisés sous un baraquement, à proximité du foyer de l'incendie, constituaient un grand danger.

Tous les efforts des pompiers se sont concentrés sur cet amas d'huile et sur un tas de paille considérable qui se trouvait également à proximité.

Ils sont parvenus heureusement à les préserver et la pompe à vapeur a achevé de noyer le foyer de l'incendie.

Les dégâts évalués à 6,000 fr. sont couverts par une assurance.

La cause est attribuée au surchauffement des matières qui se trouvaient dans le séchoir.

Mort mystérieuse d'un enfant. — Sous ce titre, nous avons avons dit qu'un enfant de quatre jours, dont la mère habitait rue au Peterinck, avait été trouvé mort près de sa mère, que certains bruits couraient au sujet de cette mort et que le petit cadavre avait été transporté à la Faculté de médecine.

M. le docteur Dutilleul a procédé à l'autopsie. Il a conclu à la mort par étouffement accidentel.

La mère qui, du reste, est dans la plus profonde misère, a éprouvé, à la suite d'une fièvre puerpérale, un ramollissement du cerveau, et elle est actuellement en traitement à l'hôpital Saint-Sauveur.

Une réunion à l'Alcazar de Lille. — Vendredi soir, a eu lieu, à l'Alcazar de Lille, une réunion à laquelle assistaient 350 électeurs. M. Dolé, président du comité central libéral, avait à ses côtés M. Battet-Rogez, candidat du comité libéral à l'élection au Conseil général du canton Nord-Est. Plusieurs discours ont été prononcés. A la fin de la réunion, la candidature de M. Battet-Rogez a été acclamée.

L'élection du canton de Lille Nord-Est

La polémique ouverte entre la *Dépêche* et l'*Echo* au sujet de l'élection au Conseil général en remplacement de M. Charles Rogez, continue. On sait que le premier de ces journaux, organe du comité républicain libéral, soutient la candidature de M. Battet-Rogez, tandis que l'autre, organe du comité républicain de gouvernement, patronne la candidature de M. Fauchille.

» Comme nous l'avons dit, déclare la *Dépêche*, malgré tout leur désir de maintenir un accord désirable, nos amis ne pouvaient pas, sous prétexte d'entente, arriver à une véritable abdication. Le sacrifice qu'on leur demandait dans le canton Nord-Est n'était point un sacrifice isolé et destiné à reconnaître des concours qui, par avance, dans l'élection de la 1re circonscription de Lille, avaient du reste été payés de retour. On se trouvait en face d'un véritable plan consistant à confisquer partout les situations que nous avions acquises.

Le comité républicain libéral adresse à ce journal une communication destinée à réfuter les dires de l'*Echo* qui avançait que, si l'entente ne s'était pas faite entre modérés, c'était la faute du comité républicain libéral. En voici les passages principaux :

« La politique d'entente n'est pas et ne peut pas devenir pour le parti républicain libéral une politique d'effacement et d'abdication. Le parti libéral constitué dans la ville de Lille comme dans l'ensemble du pays une force sociale et une force électorale trop considérable pour que le comité qui a l'honneur de parler en son nom ne revendique pas pour lui une part légitime de représentation dans les assemblées publiques et pour qu'il ne défende pas les sièges trop rares, conquis par l'action persévérante de ses candidats et de ses comités dans les luttes antérieures.

» Le siège de conseiller général dans le canton Nord-Est, qui avait été conquis de haute lutte par le regretté M. Charles Rogez, appartenait au parti libéral. Il est de ceux qui, dans une entente loyale, devaient être attribués sans discussion au parti libéral. »

L'*Echo* répond en regrettant que la candidature de M. Battet-Rogez ait été choisie sans l'assentiment du comité republicain de gouvernement. Le même journal trouve que M. Battet est trop à droite pour recueillir toutes les voix républicaines et qu'après la victoire du 22 mai on aurait dû obtenir un homme de gauche.

UN NOUVEAU SERVICE RAPIDE
entre Le Havre, Elbeuf et Lille

Les Compagnies des chemins de fer de l'Ouest et du Nord viennent de se mettre d'accord pour établir à partir du 1er juillet prochain un nouveau service rapide permettant aux voyageurs d'Elbeuf et du Hâvre de se rendre dans le Nord et d'en revenir dans la même journée.

Les heures de départ et de retour sont les suivantes :

Départ des gares du Havre à 6 h. 20 et d'Elbeuf à 6 h. 53 du matin. Arrivée à Lille à 11 h. 59 du matin.

Au retour, départ de Lille à 7 h. 15 du soir, arrivée à Elbeuf à minuit 14 et au Havre à minuit 45.

Ce nouveau service comporte des voitures de première et de seconde classe; il est organisé de telle sorte que les voyageurs pourront se rendre du Havre et d'Elbeuf jusqu'à Longueau sans changer de voitures. Les mêmes facilités sont accordées au retour le soir.

Concerts & Spectacles

Roubaix — Une soirée chantante, organisée par les « Amis Réunis » au bénéfice d'un soldat orphelin, sera donnée, le dimanche 26 juin, à l'estaminet Joseph, rue Perrot, 6. Une brillante tombola sera tirée à l'issue de la soirée.

— *Une tombola* est organisée au profit de l'œuvre de la Bouchée de Pain, par un comité de jeunes gens habitant le quartier du Fresnoy. Le prix du billet est fixé à 0,25 c.

Tourcoing. — *Concert public.* — La fanfare « Les Intimes » exécutera le dimanche 12 juin 1898, à 5 heures du soir, sur la place Thiers, les morceaux suivants :

1. Le Vengeur, marche militaire, XXX ; 2. Ouverture sur Marie-Henriette, L. Montague ; 3. Les Mousquetaires au Couvent, Varney ; 4. Polka pour piston et bugle, Labit ; 5. Les Parques (1re partie), Buot ; 6. Les Huguenots, (fantaisie), Meyerbeer. Des chaises seront mises à la disposition du public.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 9 juin 1898

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

ÉCHO DES ELECTIONS A ROUBAIX

L'agression de M. Carlos Selosse

LE JUGEMENT

Nos lecteurs se rappellent tous les détails de cette affaire, dont nous avons longuement parlé dans notre dernier compte-rendu. Le Tribunal avait remis au lendemain le prononcé du jugement.

Les deux inculpés sont Alfred Vanlaecke et Amand Donné.

A midi 1/4, le Tribunal fait son entrée. Aussitôt M. le Président dit :

« Huissier, appelez l'affaire, ministère public contre Vanlaecke et Donné. »

Vanlaecke et Donné viennent s'asseoir sur le banc des prévenus, et M. le Président prononce le jugement :

« Attendu qu'il résulte de l'information et des débats la preuve que, le lundi 9 mai, à Roubaix, Vanlaecke et Amand Donné ont porté des coups et fait des blessures à Carlos Selosse, avec cette circonstance que des coups et blessures il est résulté une incapacité de travail de plus de 20 jours ;

« Que Vanlaecke seul a porté des coups à Philipron et Janssens ;

« Que Donné seul a porté des coups à Achille Nochain ;

« Que Vanlaecke seul a fait des blessures au sieur Cornille ;

« Par ces motifs, le Tribunal **condamne Alfred Vanlaecke à la peine de treize mois d'emprisonnement, Amand Donné en celle de huit mois d'emprisonnement** ; les condamne en outre solidairement aux dépens. »

UN FAUX TÉMOIGNAGE
dans une affaire électorale

Il s'agit de Adèle Carré qui, le 16 mai dernier, sur les ordres formels de M. le Procureur de la République, était arrêtée sous l'inculpation de faux témoignage.

C'était dans les débats de l'affaire Ingels et Taccoen, ces deux individus qui ont été condamnés chacun à dix jours de prison pour avoir, le soir des élections, à Roubaix, violemment frappé M. Maes, qui rentrait tranquillement chez lui, et cela parce qu'il était un partisan de M. Motte.

De nombreux témoins reconnaissaient les inculpés ; seule, la femme Carré affirma qu'ils étaient restés chez elle toute la soirée et que, par suite, ils n'avaient pu commettre le délit qui leur était imputé.

Devant un faux témoignage qui lui paraissait évident, M. Martin, président, demandait à M. Hirsch, substitut, l'arrestation de cette femme ; celui-ci refusa, mais il était aussitôt après désavoué par son supérieur hiérarchique qui chargeait M. Delalé de l'instruction.

L'instruction n'a rien produit de nouveau en faveur de la femme Carré : les choses restent en l'état où elles étaient le 16 mai, lors des débats devant la deuxième chambre.

Disons, pour être complets, que Adèle Carré — c'est sous ce nom qu'elle est connue — s'appelle en réalité Adèle-Sophie Carl; elle est âgée de 33 ans, journalière à Roubaix. Elle est veuve de M. Gérard.

Lorsqu'on appelle l'affaire, Me Parmentier, défenseur de cette femme, prend la parole. Ne sachant pas le jour précis où les débats devaient avoir lieu, il n'a pu faire citer les témoins à décharge qu'il désire faire entendre. Il demande en conséquence une remise à huitaine.

En conséquence, le Tribunal renvoie l'affaire à vendredi prochain.

Il est probable que les débats seront assez mouvementés.

***

UN MARI BRUTAL, c'est Fortuné Calbeke, 32 ans, charbonnier, qui demeure à Tourcoing, rue de Renaix, cour d'Halluin, 14; il est vrai que sa femme, née Léonie Durant, ne lui donne pas tout sujet de contentement, car elle boit trop souvent... Mais ce n'est pas une raison pour la frapper comme il le fait.

Deux scènes de violences qui se sont passées dans la nuit du 27 au 28 avril dernier et le 28 au matin amenent Calbeke devant le tribunal, il est condamné à six jours de prison avec sursis.

PENDANT L'ORAGE à Roubaix, lundi dernier, un agent s'était mis à l'abri sous une porte ; Jean Meyer, un ouvrier garnisseur, vint à passer et injuria l'agent : « C'est pas là la place, fainéant, lui dit-il ». Coût : quinze jours de prison avec sursis et cinq francs d'amende.

DISPUTE D'OUVRIERS. — Furieux d'avoir été mis à l'amende pour avoir abîmé son métier, Pierre Dedeurwerder, 17 ans, demeurant à Roubaix, qui travaille à Deulémont, chez M. Agache, s'en prit, — à tort, paraît-il, — à l'un de ses compagnons de travail, Emile Boussemant.

Il saisit un crochet de fer, avec lequel il le frappa à la tête.

Dedeurwerder est condamné, par défaut, à 10 jours de prison.

AU BAL. — Il y avait bal, le dimanche 10 avril, à l'estaminet du « Beau Raisin », tenu par J.-B. Delvoix, à l'Alliamette. Or, à un moment donné, s'aperçevant que deux individus n'avaient pas payé leur entrée, le cabaretier voulut les faire sortir ; une bataille éclata, au cours de laquelle lui et son fils furent bousculés et frappés.

Les trois batailleurs sont condamnés chacun à 16 francs d'amende avec sursis; ce sont Gustave Pollet, 18 ans, mécanicien, rue du Luxembourg, Roubaix, Henri Joye, 19 ans, tisserand, et Arthur Debaillie, 17 ans, tonnelier, rue de l'Epeule, cour Mahieu.

Une VENGEANCE. — Pour se venger de ce que M. Bernard Vaissier, horticulteur à Croix, l'avait renvoyé, le jeune Paul Bernard, un apprenti jardinier de 16 ans, est venu le lundi de Pâques, casser les carreaux des serres de son ancien patron. Cela lui vaut une amende de 25 francs.

AFFAIRES DIVERSES. — Deux jeunes gens d'Houplines, Alexandre Leroy, 26 ans, terrassier, et Marc Bonte, 26 ans, marchand de journaux, qui, le 2 mai, revenant d'Armentières, où ils avaient dansé toute la journée, se sont livrés à des actes obscènes sur des jeunes filles, sont condamnés chacun à deux mois de prison et seize francs d'amende pour outrage public à la pudeur; ils obtiennent le sursis pour l'emprisonnement seulement.

— Deux gamins d'Houplines, âgés de 13 ans, poursuivis pour mutilation d'arbres, sont acquittés, la prévention n'étant pas suffisamment établie. — Felicite Duquesne, femme Delepoulle, 42 ans, ménagère à Roubaix, 15, rue de l'Epeule, adultère, un mois de prison. — Un mois de prison également pour adultère et complicité à Elise Vercoutre et à Henri Cuckspoor, de Roubaix.

— Trois jours de prison et 500 francs d'amende pour fraude à Emma Canwerber, 23 ans, peigneuse, demeurant à Wattrelos, chez Nathalie Becquart. — Joseph Largueze, 47 ans, ancien cafetier à Roubaix, un mois pour défaut pour détournement d'objets saisis. — Edmond Delattre, à Roubaix, infraction à la loi sur les logements insalubres, vingt-cinq francs d'amende, par défaut. — Félix Demol, infraction à la loi sur la résidence des étrangers, seize francs par défaut.

Tribunal de simple police de Roubaix. — *Audience du jeudi 9 juin 1898.* — L'audience est ouverte à neuf heures, sous la présidence de M. Petit, juge de paix, assisté de son greffier, M. Duthy, et de M. Buns, huissier-audencier.

SUR LE CHAMP DE FOIRE. — La foire de 1898 est allée depuis longtemps rejoindre les vieilles neiges, cependant elle donne encore aujourd'hui de la besogne à la justice.

La race des forains, ni plus ni moins que celle des poètes, est irritable. Dans ce milieu nomade l'on vit trop souvent côte à côte en mésintelligence; les succès de l'un font envie aux autres, de là des querelles et des coups.

C'est une affaire de ce genre qui est appelée aujourd'hui devant le Tribunal. Une dame d'Armentières qui tenait sur le champ de foire des jeux de balançoires, a eu maille à partir avec deux de ses concurrents établis non loin d'elle. Jaloux de ses succès ces derniers sont venus un beau jour lui chercher querelle, et non contents d'insulter une femme, ils l'ont frappée à la tête à coups de pied et à coups de poing. La plaignante prétend même que ses agresseurs ont dû se servir d'un instrument contondant, car elle a reçu plusieurs blessures avec abondante effusion de sang.

Aussi, son défenseur conclut-il à l'incompétence du Tribunal de justice de paix et se porte partie civile. Le juge fait droit à cette demande et renvoie l'affaire devant le Tribunal correctionnel.

ECHO DES ÉLECTIONS. — Nous sommes le soir du 8 mai, un peu avant la fermeture du scrutin, rue Ternaux. Un vieillard qui avait distribué toute la journée des bulletins au nom de M. Eugène Motte fut à ce moment attaqué par quelques socialistes. M. M... se porta aussitôt à son secours, mais mal lui en prit car il reçut d'un individu de la bande un violent coup de poing qui lui coupa la langue.

L'inculpé, malgré ses dénégations, est condamné à deux journées de travail, vu les dépositions d'un témoin à charge et d'un autre à décharge qui se montre dans sa déposition défavorable à l'inculpé. M. Petit engage ce dernier à ne plus faire à l'avenir les élections à coups de poing.

QUESTION DE VOIRIE. — La ville de Wattrelos a depuis quelque temps des démêlés avec certains propriétaires à propos de questions de voirie. Aujourd'hui elle reproche à MM. Delnatte, propriétaires, d'avoir fait construire une haie en roncea artificielles sur l'alignement réglementaire de la rue du Moulin.

L'avocat de MM. Delnatte soutient de son côté que cette rue est une propriété privée et qu'elle le sera tant que la ville n'aura pas fait l'expropriation. A l'appui de son système il cite un arrêté préfectoral de 1863 qui a réservé les droits des propriétaires; enfin il soulève l'exception préjudicielle et demande le renvoi de l'affaire devant le tribunal civil. A huitaine.

LES ARGUMENTS D'UN ARTISTE. — Il s'agit d'un artiste photographe qui a enfreint les règlements municipaux en marchant sur les pelouses du parc de Barbieux.

Il ne fait aucune difficulté pour reconnaître la contravention rédigée à sa charge, mais il argue de sa bonne intention : « Je n'avais pas l'envie d'enfreindre les règlements, dit-il, si j'ai marché sur le gazon c'était pour trouver plus facilement mon point de vue, c'était en faveur de l'art. »

M. le juge lui répond en trouvant que les artistes ne paraissent pas être très ferrés sur le droit, car si la bonne intention est admise en matière de délit, elle ne l'est jamais en matière de contravention. *Dura lex...* La loi est dure, même aux artistes.

FEUILLE DE CHOU. — La feuille de chou, c'est dans le cas une autorisation délivrée par le maire à un chanteur ambulant de débiter ses refrains sur la voie publique malgré le règlement municipal qui l'interdit. « Cette autorisation, c'est une feuille de chou, déclare le juge, elle n'a aucune valeur, car le maire ne peut donner à personne l'autorisation d'enfreindre un de ses arrêtés. »

Le pauvre chanteur, qui était fier de son autorisation, a dû en rabattre et il s'est vu condamner à trois francs d'amende.

Tribunal de simple police de Lannoy. — *Audience du vendredi 10 juin.* — L'audience est ouverte à dix heures. M. Dessaint, juge de paix, préside, assisté de MM. Hespel, huissier, et Marquette, greffier; M. Joly occupe le siège du ministère public.

Dix affaires seulement sont inscrites au rôle. Une seule, la première, donne un peu de gaîté à l'audience. Deux femmes de Lys se sont mutuellement injuriées. Elles s'expliquent tour à tour, et s'adressent, à la grande hilarité de l'auditoire, des apostrophes telles que les suivantes : « Mintenue, t'avos nin digeré tin café ». Un témoin, celui qui paraît le plus sérieux, ajoute même que l'une d'elles, se sentant défaillir, tant la lutte en injures était chaude, « qu'elle a *réeu* son cœur » avec un verre de cognac; qu'elle a traité sa camarade de tête de baudet, qu'elle lui a fait boire du café ensorcelé, etc. Pendant cinq minutes, il dépose ainsi au milieu des fous rires de l'auditoire. Au bout de trois quarts d'heure, l'affaire reste aussi embrouillée que dans le début.

M. le Juge remet le jugement à un mois.

Les autres affaires, qui ne concernaient que les contraventions de cabaret, de logeur et d'ivresse, ont été rapidement expédiées.

A onze heures, l'audience prenait fin.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

L'état du canal de Tourcoing et les pêcheurs à la ligne

Tourcoing, le 10 juin 1898.

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

Nous avons recours à votre obligeance habituelle, pour formuler par la voie de votre estimable journal une réclamation au sujet de l'entretien du canal de Tourcoing. Le canal, qui sans contredit est l'un des plus poissonneux de la région, se trouve chaque année au commencement de l'été dans un état lamentable à cause des herbes et plantes aquatiques qui y poussent; de telle sorte que l'on se trouve dans l'impossibilité d'y pêcher.

L'administration municipale, qui dépense tant d'argent en subventions accordées aux sociétés de la ville, ne pourrait-elle pas faire en sorte que d'ici à l'ouverture de la pêche qui a lieu cette année le 19 juin, le canal soit débarassé de ces herbes et plantes qui par moment sont un véritable obstacle pour les bateaux ?

De cette façon, les nombreux pêcheurs qui chaque dimanche vont en Belgique, pourraient sans faire tant de frais rester à Tourcoing. Le commerce de la ville n'y perdrait assurément pas.

Un ingénieur des ponts et chaussées que nous avons consulté à ce sujet nous a répondu que la dépense ne dépasserait pas 40 francs.

Vous remerciant à l'avance, veuillez agréer, Monsieur le Directeur, nos respectueuses salutations.

Un groupe de pêcheurs à la ligne.

A propos d'un drapeau

Roubaix, le 10 juin 1898.

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Je prends la liberté de m'adresser à vous pour rectifier un détail du compte rendu d'une bagarre survenue le lendemain des élections, rue des Longues-Haies.

Le compte-rendu du *Journal de Roubaix* dit qu'un certain M. Pierre Noclin portait un drapeau tricolore. Le fait n'est pas exact; ce n'est pas moi qui portait ce drapeau mais un autre, demeurant rue des Longues-Haies, que nous avions rencontré rue de Lannoy.

Agréez, Monsieur le Directeur, etc.

PIERRE NOCLIN,
rue Bernard, cour Bernard, 12, Roubaix.

Les auditions musicales au Blanc Seau

Monsieur le Directeur,
du *Journal de Roubaix*,

J'ai l'honneur de solliciter de votre obligeance l'hospitalité dans les colonnes de votre journal pour la réclamation suivante concernant le Blanc-Seau.

L'Harmonie doit, cette année, exécuter sur la place de l'Eglise, au milieu du public et exposée à la pluie.

Je crois, Monsieur le Directeur, que l'administration municipale de Tourcoing pourrait bien trouver un emplacement au Blanc-Seau pour y construire un kiosque. Comme ancien musicien, je me mets à la place des membres de l'harmonie du Blanc-Seau : je crois que je serais découragé si on m'obligeait à aller jouer sur une place, sous la pluie et au milieu du public.

D'ailleurs, il est impossible dans ce cas de faire de bonne musique.

J'espère, Monsieur le Directeur, que ma juste réclamation sera entendue de l'Administration municipale, et que nos édiles du Blanc-Seau feront tous leurs efforts pour aboutir à un bon résultat afin de donner satisfaction au public.

Recevez, je vous prie, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

A. VOISART,
comptable, 50, rue de Mouvaux (Blanc-Seau).

CONSEIL MUNICIPAL DE MARCQ-EN-BARŒUL

Séance du jeudi 9 juin

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, jeudi à six heures du soir, sous la présidence de M. Delesalle, maire. Seize conseillers sont présents.

Gaz au Plouich. — M. le Maire donne lecture de deux lettres qu'il a reçues de M. G. Mullié et D. Montellier. Ces deux propriétaires font abandon du terrain qui leur appartient pour la canalisation du gaz.

M. le Maire exprime le désir de voir en outre les propriétaires acheter les bordures de trottoirs. L'installation de ces bordures serait faite par les ouvriers de la commune. L'achat des pierres est chose minime.

M. Montellier se déclare disposé à faire la dépense. M. Mullié sera consulté sur ce point.

Le Conseil émet ensuite le vœu que le cul-de-sac du sentier qui traverse le chemin du Plouich soit supprimé en partie.

Pour l'éclairage du tronçon de route situé entre la barrière du chemin de fer et La Madeleine, la commission des finances a décidé de réduire de moitié le chiffre de 600 fr demandé par la Compagnie du gaz.

Budget primitif de la commune. — Le total des recettes ordinaires se monte à 23.984 fr. 15.

Les recettes extraordinaires s'élèvent à 18.559.89.

Le Conseil a ensuite procédé à la revision du cadastre.

M. le Maire a ensuite annoncé qu'en 1900 un nouvel emprunt pourra être contracté sans augmentation des centimes.

La séance est levée.

VÉLOS « GLOBE ». Garantis, roulements « Aéolus », pneus « Gallus », chaîne doubles rouleaux, 5 Modèles luxe. Homme ou Dame. Prix unique **250 fr.** LARUE, 13, r. Nationale, Lille

NORD

L'élection de la deuxième circonscription de Cambrai. — La première sous commission du septième bureau a conclu à la validation de l'élection de M. Morcrette-Ledieu, député de la deuxième circonscription de Cambrai.

Frères sous les drapeaux. — On se rappelle que M. Plichon, député du Nord, avait demandé par voie de proposition de loi que les jeunes gens des classes 1895 et 1896 ayant un frère sous les drapeaux, mais séparés par plus de trois ans d'âge, bénéficient de la dispense accordée par la nouvelle loi.

Le ministre de la guerre vient de donner satisfaction à l'honorable M. Plichon et, par une circulaire signée jeudi soir, a décidé que ces jeunes gens seraient renvoyés dans leurs foyers.

Distinctions honorifiques. — MM. C. Malissart, directeur des mines d'Escaut-et-Meuse, à Auzin, et A. Résimont, administrateur des Forges du Nord et de l'Est, à Valenciennes, sont nommés au grade de chevalier dans l'ordre de Léopold.

Les votes des députés. — Jeudi, la Chambre des députés a repoussé, par 312 voix contre 221 (chiffres rectifiés), la motion de M. Jules Breton, tendant à l'ajournement de l'élection du bureau définitif.

C'est le premier scrutin public qui ait eu lieu dans la nouvelle Chambre.

Ont voté contre : MM. Guillemin, Evrard-Eliez, Bersez, Morcrette-Ledieu, Debève, des Rotours, Guillain, Cochin, Lemire, Plichon, Barrois, Loyer, Rogez, Dansette, Delaune, de Montalembert, Eugène Motte, Albert Masurel, Weil-Mallez, Lepez, Sirot-Mallez.

Pour : M. Défontaine.

Un accident à Dunkerque. — Hier matin, un ouvrier maçon, François Nommez, âgé de 56 ans, était occupé à la façade d'une maison du quai St-Martin, quand il tomba de l'échafaudage sur lequel il était monté.

Il vint s'abattre, la tête la première, d'une hauteur de cinq mètres, sur un pic en fer. Le malheureux porte une affreuse blessure près de la tempe gauche; on craint, en outre, la rupture de la colonne vertébrale.

Le blessé a été transporté à l'hôpital; son état paraît désespéré.

Un accident de chemin de fer. — M. Dufentel, garde-frein, âgé de 43 ans, descendant d'un train pour entrer à son domicile à Leuval, a été tamponné, vendredi matin, à sept heures vingt, par le train 4506 venant d'Hirson. Son corps a été horriblement broyé. L'infortuné est marié et père de deux enfants.

PAS-DE-CALAIS

Un accident aux mines de Lens. — Jeudi, vers huit heures du soir, M. Jules Courieu, âgé de 44 ans, chef de travaux aux mines de Lens, descendait de son fourgon aux bureaux de la fosse n° 1, quand son vêtement s'attacha à un boulon.

Tiré par le train qui n'était pas complètement arrêté, le malheureux fut projeté sous les roues et a eu les deux jambes coupées au-dessous des genoux. L'amputation a été nécessaire. Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

BELGIQUE

L'affaire Glorieux. — Nous avons rendu compte longuement de cette affaire qui, *au point de vue pénal*, a eu son dénouement devant le Tribunal correctionnel de Courtrai.

Au cours de l'audience il n'a pas été question naturellement de la *responsabilité civile*. Nous apprenons qu'une action va se dérouler incessamment devant le Tribunal civil de Courtrai et que là la responsabilité civile de M. Glorieux et des membres du conseil de surveillance de la Banque sera établie.

Dans le compte-rendu des débats de l'affaire correctionnelle, nous avons employé le titre de *directeur*, appliqué à M. César Glorieux, parce que le Tribunal lui-même et le défenseur se sont servis de ce terme.

La révision des listes électorales. — La révision des listes des électeurs pour les Chambres, la province et la commune aura lieu par le collège des bourgmestre et échevins, à partir du 1er juillet prochain.

Les électeurs non inscrits sur les listes revisées de 1897 sont invités à faire connaître avant cette date leurs titres à l'inscription.

Le transport à prix réduit des ouvriers. — La direction des chemins de fer de l'Etat vient de s'entendre avec la Compagnie des chemins de fer de la Flandre occidentale pour l'émission de coupons de voyage de 3e classe à moitié prix, au profit des ouvriers qui, momentanément, quittent le pays pour aller travailler à l'étranger.

La conférence sur les sucres. — La conférence des sucres a tenu vendredi matin sa seconde séance. Le président, M. le ministre des finances, y a posé la question des communications à faire à la presse. Les avis ont été divergents à cet égard et la conférence a ajourné sa décision au lendemain.

Bruxelles. — *Une descente du parquet au Crédit Lyonnais.* — Vendredi, le parquet de Bruxelles a fait une descente au Crédit Lyonnais, rue Royale, accompagné de Bouquet le comptable de la Société Générale à Nice récemment arrêté.

En présence du directeur du Crédit Lyonnais et de différents employés, Bouquet a ouvert son coffre-fort dont il avait la clef : les magistrats instructeurs ont saisi la somme de 80.000 francs qui s'y trouvait.

L'inculpé a fait au juge d'instruction des aveux complets au sujet du détournement dont il s'est rendu coupable. Il a même indiqué approximativement l'emploi qu'il a fait de l'argent qui manque.

Bouquet, qui est uniquement poursuivi pour port de faux nom, comparaîtra prochainement en police correctionnelle.

Il sera ensuite extradé, ainsi que la fille Lesarque, son amie, soupçonnée de complicité dans le vol de cent dix mille francs.

Charleroi. — *Le naufrage d'un bateau dans le canal.* — Un bateau de commerce, lourdement chargé et venant de Tournai, a sombré jeudi, vers dix heures et demie du soir, au canal de Charleroi, en face de la caserne du Petit-Château.

Une voie d'eau s'étant déclarée, on actionna les pomp